

Quatre mystérieux engins dans le ciel de Haute-Provence

Comment faire croire que vous avez vu un OVNI...

Le mercredi 9 décembre, à 23 heures, dans la montagne de Haute-Provence, entre le village de Meyronnes et le col de Larche, trois hommes, les sergents-chefs Gabarit et Charrin, du 11^e Bataillon de Chasseurs-Alpins, et le douanier Philibert, sont occupés à l'entraînement de chiens d'avalanche.

Le ciel est nuageux, mais éclairé par la lune.

Soudain, ils voient surgir, venant du sud-est, une masse sombre, de forme légèrement ovale, qui leur paraît se déplacer beaucoup plus bas que le plafond de nuages, situé aux environs de 2.000 m. L'objet traverse le ciel en quelques secondes et disparaît tandis que les chiens se mettent à hurler à la mort.

Dès le lendemain matin, les trois hommes rapportent à leurs chefs leur fugitive vision et ils décident de remonter au col de Larche le soir même, à tout hasard.

Le lendemain matin, 10 décembre, ils font la déclaration suivante au capitaine Montfort, commandant la compagnie de gendarmerie de Barcelonnette :

« Les conditions météo étaient à peu près les mêmes que la nuit précédente. Presque au même endroit, alors que nous nous dirigeons vers le sommet du col, nous avons vu apparaître quatre engins identiques à celui de la veille, suivant à peu près la même trajectoire, à peu près à la même altitude. Nous avons immédiatement stoppé, coupé notre moteur, éteint nos phares et nous sommes descendus sur la route.

« Les quatre engins avançaient dans un silence impressionnant, sans le moindre éclairage, sur une trajectoire rectiligne et dans un alignement parfait. Nous avons pu suivre leur vol pendant une dizaine de secondes. Ils sont passés à environ deux kilomètres de nous à peine et, de nouveau, nos chiens ont hurlé à la mort au moment de leur passage. Nous-mêmes, nous avons éprouvé une peur assez vive. »

Les trois témoins sont formels : selon eux, il est impossible qu'il puisse s'agir d'avions ou d'hélicoptères en raison du silence total dans lequel évoluaient les masses sombres observées.

Un rapport à l'armée de l'air

Il est naturellement exclu de prendre ici parti dans cette querelle toujours renaisante : « Pour ou contre les OVNI » (objets volants non identifiés) ou, comme on les appelait naguère, les « soucoupes volantes ». De même, on ne saurait porter le moindre jugement sur la valeur des trois témoignages. Mais, à Barcelonnette comme ailleurs, deux questions se posent comme après chaque nouvelle apparition d'OVNI :

1 Y a-t-il, quelque part en France, un organisme officiellement chargé du dossier des OVNI ?

Sur tout le territoire français, à l'exception des agglomérations de plus de 10.000 habitants (où les apparitions

d'OVNI sont plus rares), la gendarmerie nationale est officiellement chargée, depuis 1974, de faire un rapport sur toute apparition de ce genre qui lui est signalée. Les documents sont centralisés à l'état-major de la gendarmerie, à Paris, qui en transmet copie au Centre national d'études spatiales (CNES) à Toulouse.

L'armée de l'air, depuis 1954, est officiellement chargée de suivre la question dans son propre domaine. Chaque rapport sur une apparition d'OVNI est d'abord examiné à l'état-major de l'air sous l'angle de la défense nationale, puis, s'il ne comporte rien qui soit susceptible d'y porter atteinte, est retransmis au C.N.E.S.

Une activité bienveillante

Le C.N.E.S. reçoit aussi des déclarations de pilotes civils, de la météorologie nationale et de divers organismes, officiels ou non, notamment d'associations de « mordus » des « soucoupes volantes ».

L'ensemble de ces renseignements débouche sur le bureau d'un seul homme, Claude Poher, à la fois ingénieur et docteur ès sciences, chef de la division « Missions scientifiques spatiales », qui s'efforce de les utiliser au mieux. Mais il n'a ni crédits,

Les Français qui voient des OVNI

Techniciens	20 %
Ouvriers	15 %
Agriculteurs	15 %
Militaires	13 %
Ingénieurs	12 %
Pilotes civils	9 %
Astronomes et amateurs	5 %
Chercheurs	5 %
Bergers	5 %
Pilotes militaires ..	1 %

ni personnel et son activité concernant le mystère des OVNI est purement bienveillante. Il s'y consacre cependant avec passion et affirme avoir trouvé, entre les multiples cas qu'il a étudiés, des « cohérences », c'est-à-dire, en langage profane, des ressemblances, des points communs qui, selon lui, « n'ont pas une chance sur un milliard d'être dus à des coïncidences ».

Cependant, dans les milieux officiels, on reste de plus en plus sceptique sur l'existence des OVNI, et de moins en moins disposé à accorder des crédits pour les étudier, d'autant que des enquêtes analogues aux Etats-Unis ont abouti à des impasses.

2 Que faire si l'on est témoin d'une apparition d'OVNI ?

La gendarmerie nationale recommande de prendre note avec précision du lieu de l'observation, si possible de faire des croquis, et d'aller au plus tôt déposer à la gendarmerie la plus proche. Plus le témoignage recueilli est frais, moins le souvenir risque d'être déformé.

La gendarmerie garantit aux témoins, en tout état de cause, un accueil qui ne comportera pas trace d'ironie.

Mais si vous êtes l'objet des plaisanteries de vos proches, la gendarmerie n'y pourra rien...